

L'infirmierie

La santé est un état de bien-être physique, social et mental. L'infirmier d'un établissement scolaire en est le référent, tant dans le domaine individuel (afin que chaque élève puisse réussir y compris les élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap) que dans le domaine collectif.

L'infirmierie du collège se situe dans le pôle santé -social , face à la restauration scolaire

Horaires d'ouverture :

Lundi, Jeudi et Vendredi de 9H à 17H

Le Mardi et Mercredi l'infirmière intervient dans des écoles.

Les passages à l'infirmierie doivent s'effectuer **aux intercourrs et aux récréations**. En cas d'urgence seulement, l'élève est autorisé à quitter le cours, accompagné par un autre élève, pour se rendre à l'infirmierie.

Pendant les temps de récréations l'élève qui a besoin de venir à l'infirmierie en informe la vie scolaire.

Pendant les cours, l'infirmière effectue d'autres tâches :

- dépistages infirmier des élèves de 6^{ème}, suivi des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} selon son rôle propre
- écoute et relation d'aide (l'infirmière est soumise au secret professionnel)
- suivi d'élèves à la demande de l'équipe éducative
- participe à des actions d'éducation à la santé
- temps d'échanges et de réunions
- accueil des familles **sur rendez vous**

En dehors des jours et des horaires d'ouverture de l'infirmierie, les élèves sont pris en charge par les personnels de la vie scolaire. Ils préviendront la famille et/ou le 15 en fonction de la situation. **Un protocole d'urgence a été mis en place et porté à la connaissance de l'ensemble des personnels du collège.**

L'élève malade à la maison doit prévenir ses parents avant de partir au collège. Si les parents décident malgré tout de l'envoyer à l'école, ils doivent le signaler sur le carnet de correspondance et noter le numéro de téléphone **où ils resteront joignables.**

L'élève n'est pas autorisé à avoir de médicament sur lui en dehors du traitement contre l'asthme (fournir un certificat médical à l'infirmière).

S'il souffre d'une pathologie chronique ou d'une allergie sévère il peut bénéficier d'un Protocole d'Accueil Individualisé (circulaire du BO du 4 mars 2021)

Contacts

L'infirmière est joignable :

- le lundi , jeudi et vendredi par téléphone au 02 40 35 05 66 par messagerie Pronote ou par courriel : valerie.preaudeau@ac-nantes.fr

Valérie Préaudeau

Infirmière du Collège Aristide Briand